

ISOLATION-CHAUFFAGE



FICHES DISPONIBLES  
sur [www.renovas.be](http://www.renovas.be)

ISOLATION-CHAUFFAGE

1. Comportement des habitants - Ventilation
2. Isolation de la toiture
3. Isolation des murs
4. Chaudière à condensation
- 5. Régulation thermique**
6. Pose de double vitrage
7. Isolation des tuyaux
8. Réflecteur derrière les radiateurs

ÉLECTRICITÉ

9. Ampoules économiques
10. Electroménagers économiques
11. Appareils électriques en mode veille

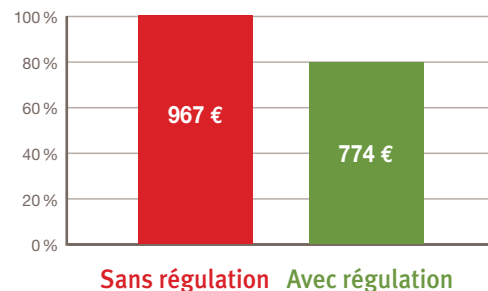
EAU

12. Citerne eau de pluie
13. Chasse d'eau
14. Pommeau de douche
15. Réducteur de pression

## 5 RÉGULATION THERMIQUE

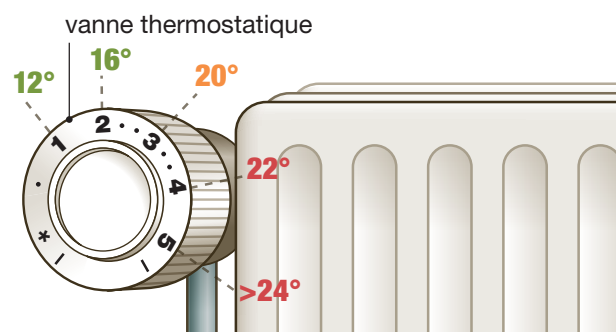
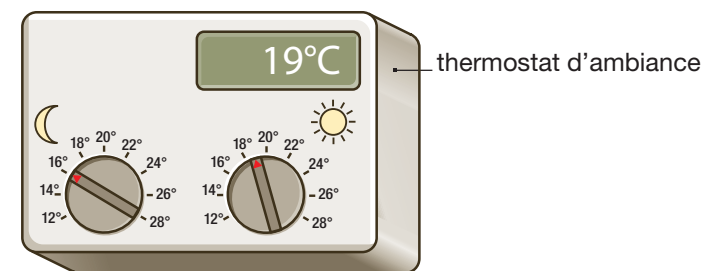
Comment maintenir une température de confort dans votre maison (+/- 19°C) sans pour autant gaspiller de l'énergie ? Grâce à un système de régulation thermique performant : un thermostat d'ambiance, des vannes thermostatiques et/ou une sonde extérieure. Une vanne thermostatique limite le débit d'eau chaude qui arrive dans le radiateur et permet de contrôler la température de la pièce. Saviez-vous que certains locaux sont presque toujours en surchauffe à cause des apports internes et externes ? Dans ces locaux, le placement de vannes thermostatiques permet de réaliser une économie de chauffage allant jusqu'à 17€/an/vanne. Le thermostat d'ambiance permet de régler la température de l'ensemble de la maison. Comme le local où se trouve le thermostat sert de référence, n'y placez pas de vanne thermostatique ! Quand la température demandée est atteinte, le thermostat coupe la chaudière et donc tous les autres radiateurs de la maison. Notez qu'il est conseillé de placer un thermostat agissant à la fois sur le brûleur de la chaudière et sur le circulateur, avec temporisation. L'utilisation d'un thermostat permet de réaliser une économie de chauffage allant jusqu'à 193 €/an. Enfin, choisissez le système de régulation le plus simple possible qui permet de couper facilement la chaudière la nuit ou en cas d'absence et n'hésitez pas à diminuer la température des pièces : 1°C en moins équivaut à une économie de 54 €/an.

→ COÛT CHAUFFAGE 4 PERS/AN



→ QUELQUES CHIFFRES ...

Investissement	200 €
Prime Energie	30% de la facture • jusqu'à 100 €/thermostat • jusqu'à 20 €/vanne thermostatique
Réduction d'impôts	40% de la facture (max 2830 €/an)
Temps de retour	moins d'un an



INFORMATION ET CONSEILS GRATUITS...

CONTACTEZ :

Conseil en rénovation

Place Colignon 41  
1030 Bruxelles  
T +32 (0) 2 215 85 16  
[www.renovas.be](http://www.renovas.be)



avec l'aide de la Région  
de Bruxelles-Capitale